

SAINT-THURIEN, le 27 mars 2026

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 2 avril 2026 à 19 h.

Ordre du jour :

- 1°) Indemnités de fonction des élus locaux,
- 2°) Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal,
- 3°) Secrétariat des séances du conseil municipal,
- 4°) Constitution des commissions municipales,
- 5°) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- 6°) Election des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- 7°) Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux et autres organismes,
- 8°) Désignation des délégués au CNAS,
- 9°) Désignation d'un élu correspondant défense,
- 10°) Désignation d'un correspondant incendie et secours,
- 11°) Désignation d'un élu référent sécurité routière,
- 12°) Désignation d'un élu référent à la langue et la culture bretonnes,
- 13°) Accueil de loisirs - Fixation d'un tarif pour les mini camps,
- 14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAP, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Julien BARGUILLE et Fanchon THUAUDET.

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Les procès-verbaux des séances du 25 février et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20260307

Objet : Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux et organismes extérieurs

Le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner des délégués dans différents syndicats intercommunaux ou organismes auxquels adhère la Commune.

1°) SDEF :

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère (SDEF) est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique en lieu et place des communes et des établissements publics de coopération intercommunale membres. A sa mission de base, se sont greffées des compétences optionnelles telles que les réseaux de distribution de gaz, de communications électroniques, d'éclairage public, de chaleur et/ou de froid et de nombreuses expertises afin d'accompagner le Finistère dans la voie de la transition énergétique. Le Conseil Municipal doit désigner, deux représentants titulaires et deux représentants suppléants selon les statuts du SDEF. Ces délégués seront appelés à siéger dans les comités territoriaux mais aussi au sein du collège électoral de QUIMPERLE/CONCARNEAU (10 collèges électoraux pour le département). L'ensemble des représentants de ce collège procédera à l'élection de 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants au SDEF lors d'une réunion du collège électoral de QUIMPERLE/CONCARNEAU qui aura lieu le 7 mai 2026 à 20 heures au Centre Culturel de ROSPORDEN. Dès que les 10 collèges électoraux se seront réunis pour désigner leurs représentants au comité du SDEF, il sera procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents le vendredi 22 mai 2026 à 10 heures au siège du SDEF, 9 Allée Sully à QUIMPER. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Alain BIDEAU et Julien BARGUILLE en qualité de délégués titulaires et Jérôme LE CUNFF et Magalie BOUDIAF en qualité de délégués suppléants pour le représenter au sein du collège électoral de Quimperlé/Concarneau du SDEF.

2°) Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome Bretagne Atlantique :

Le Syndicat Intercommunal de l'aérodrome Bretagne Atlantique situé à GUISCRIF est composé des communes de SAINT-THURIEN, GUISCRIF, SCAER, GOURIN, BERNE et LE SAINT et a pour objet la création, la gestion, le développement et l'exploitation des infrastructures et activités de l'aérodrome Bretagne Atlantique ouvert à la circulation aérienne. Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 3 délégués des communes de GUISCRIF, SCAER et GOURIN et de 2 délégués des communes de BERNE, LE SAINT et SAINT-THURIEN, désignés par leur conseil municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Frédéric BIORET et Fanchon THUAUDET en qualité de délégués pour le représenter au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal de l'aérodrome Bretagne Atlantique.

3°) IDES :

L'association IDES située 4 Avenue du Coat-Kaër à QUIMPERLE a pour objet l'embauche des personnes dépourvues d'emploi pour les mettre, à titre onéreux, à la disposition des particuliers ou des entreprises pour des activités qui ne sont pas déjà assurées par l'initiative privée ou par l'action des collectivités publiques. Elle aide les demandeurs d'emploi dans la recherche d'un emploi définitif en mettant à leur disposition différents moyens d'information, en les aidant

dans la constitution de leur dossier et en facilitant les contacts avec les employeurs potentiels. Elle assure toutes les démarches administratives et sociales. Les statuts de l'association prévoient que chaque commune de son ressort territorial y soit représentée par deux membres (un titulaire et un suppléant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Frédéric BURGAUD-WUST en qualité de membre titulaire et Julie COUTARD, en qualité de membre suppléant pour le représenter au sein de l'association IDES, située 4 Avenue du Coat-Kaër à QUIMPERLE.

4°) SPL BER :

La Commune est actionnaire de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable. Elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales. Il convient de désigner un représentant à l'assemblée spéciale de la société Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Jérôme LE CUNFF pour assurer la représentation de la Commune au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable et au sein des assemblées générales des actionnaires de la SPL BER.

5°) SPL DESTINATION QUIMPERLE LES RIAS :

La Commune est actionnaire depuis 2025 de la SPL « Destination Quimperlé Les Rias » dont l'objet est la promotion du tourisme, et plus globalement, l'attractivité générale du territoire de Quimperlé Communauté dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- *une gouvernance associant Quimperlé Communauté et les communes du territoire intéressées à prendre part aux projets portés par la SPL qui reste une entité spécifique,*
- *une ouverture possible pour intégrer d'autres collectivités territoriales actrices de l'économie touristique, ceci afin de valider le principe des collaborations avec les territoires limitrophes,*
- *une implication toute aussi forte des socio-professionnels via la constitution d'un Comité Technique Consultatif constitué des socio-professionnels afin de les associer à l'activité de la Société Publique Locale (SPL) et la possible présence aux réunions du conseil d'administration via des représentants avec voix consultatives,*
- *une structure évolutive en capacité de construire des offres et de gérer à la fois la promotion de la « Destination Quimperlé les Rias » et potentiellement des équipements structurants dans les domaines du tourisme, de la culture, de l'économie, du patrimoine, des loisirs ou toutes autres missions liées à l'objet social pour le compte d'un ou plusieurs des actionnaires.*

Il convient de désigner un représentant de la Commune dans les instances de la SPL « Destination Quimperlé Les Rias ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Fanchon THUAUDET en qualité de représentante de la Commune dans les instances de la SPL « Destination Quimperlé Les Rias ».au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Bois Energie

Fait à SAINT-THURIEN, le 3 avril 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

